

Centre pénitentiaire de Nancy-Maxéville | Meurthe-et-Moselle



livraison
février
2009

Fiche signalétique

Les acteurs du projet

Affectataire

Ministère de la Justice
Direction de l'administration
pénitentiaire (DAP)

Mandataire du ministère de la Justice

Agence publique pour l'immobilier
de la Justice (APIJ)*

Assistant technique

Iosis Conseil

Bailleur– Maître d'ouvrage

Optimep4
(filiale à 100% du groupe Eiffage)

Groupement conjoint conception construction

- > *Architecte* : Valode & Pistre
Architectes
- > *Constructeurs* : Eiffage
Construction Forclum Eiffage
Travaux Publics

Mainteneur

EMEP4 (filiale à 100% du groupe
Eiffage)

* appellation d'usage de l'Agence
de maîtrise d'ouvrage des travaux
du ministère de la Justice.

Les chiffres clés

Le chantier

- > *Budget* **60** millions d'euros HT
- > *Durée du chantier de construction* **27** mois
- > *Personnes employées sur le chantier*
375 personnes en période de pointe,
soit **330 000** heures de travail

L'objectif de réaliser **10 %** des heures travaillées
en contrat d'insertion a été plus que doublé,
avec un total de **69 400** heures en insertion.
10 personnes ont été embauchées en CDI
à l'issue de leur contrat d'insertion.

- > *Surface totale du site* **11,5** hectares
- > *Surface intérieure de l'enceinte* **4,4** hectares
37 000 m² de plancher
2 400 m² d'ateliers

Le calendrier

- > *12 décembre 2005* : acquisition foncière
- > *6 mars 2006* : délivrance de l'autorisation
d'occupation temporaire
- > *11 juillet 2006* : obtention du permis de construire
- > *27 novembre 2006* : début des travaux
- > *19 février 2009* : remise des clés à l'Administration
pénitentiaire

Le centre pénitentiaire : 690 places

- 4** quartiers d'hébergement, dont :
 - **1** maison d'arrêt pour femmes de **30** places
 - **2** maisons d'arrêt pour hommes totalisant
390 places
 - **1** centre de détention pour hommes
de **240** places

- 1** quartier d'accueil,
- 1** quartier disciplinaire,
- 1** quartier d'isolement

Surface d'une cellule : individuelle **10,5** m² ;
double **13** m² ; *pour personne à mobilité réduite*
19 m² ; **8** ateliers de **140** m²

Les personnels

279 personnels pénitentiaires



sommaire



4

Un modèle contractuel innovant

Fruit d'un partenariat public-privé performant, le centre pénitentiaire de Nancy-Maxéville a vu le jour en moins de deux ans et demi, avec des objectifs renforcés de niveau de qualité.



10

Trois questions à l'architecte Denis Valode

Malgré les contraintes, l'architecte a œuvré dans le sens d'une réalisation exemplaire, pour une amélioration des conditions de travail et de détention.



16

Visite guidée

L'établissement répond autant aux exigences de sécurité qu'aux enjeux de réinsertion.



^ L'établissement s'inscrit dans un projet de zone d'aménagement concertée (ZAC).

C'est l'un des plus gros chantiers de la région qui vient de s'achever à Nancy, sur la ZAC du plateau de la Haye, dans le secteur du Haut-du-Lièvre: le centre pénitentiaire de Nancy-Maxéville s'étend sur plus de onze hectares, avec six bâtiments principaux, totalisant 37 000 m² de planchers. Compte tenu de la nature du sol –une ancienne carrière de calcaire– les travaux de fondation ont duré plus de six mois.

«Il a fallu construire sur pieux, explique Jean-Claude Caput, directeur du projet Eiffage Construction. Nous avons installé 760 pieux, dont certains descendent à dix-neuf mètres de profondeur.» Une fois terminée cette première phase, le chantier a nécessité jusqu'à huit grues, au plus fort de son intensité. Malgré tout, grâce à l'efficacité du partenariat public-privé, il n'aura fallu que vingt-sept mois pour achever la construction, parce que l'entreprise peut optimiser son organisation sans sacrifier la qualité.

Un modèle contractuel innovant

Roanne et Lyon-Corbas en septembre et décembre 2008, Nancy-Maxéville en ce début 2009 et Béziers cet été; avec ces quatre nouveaux établissements livrés, ce sont au total 2 790 places de détention qui seront mises en service d'ici fin 2009 dans le cadre de ce premier contrat de partenariat public-privé.

Ce mode de dévolution est la principale innovation de ce premier lot de programmes menés par l'APIJ¹. Par ce dispositif contractuel, l'État octroie à une entreprise privée une autorisation d'occupation temporaire de son domaine et conclut avec elle un bail de longue durée (trente ans). L'État confie par ailleurs à cette dernière la charge de financer, concevoir, construire et entretenir les bâtiments dont l'Administration pénitentiaire sera locataire. «Les atouts de cette procédure sont à évaluer en termes de délais et de qualité, analyse Nicolas Fournel, chef de projet à l'APIJ. Le constructeur, qui assurera par la suite l'entretien et la maintenance, a intérêt à investir dans des matériaux et des équipements qui durent. Il y aura donc des gains au niveau des coûts globaux pour le partenaire privé.» «Dans le cadre d'un marché traditionnel, les délais n'auraient pas été les mêmes, ajoute de son côté Jean-Claude Caput, directeur du projet Eiffage Construction de Nancy-Maxéville. Avec le partenariat public-privé, quand

¹ Agence publique pour l'immobilier de la Justice, mandataire du ministère de la Justice.



▲ Vue du chantier: la porte d'entrée principale.

► Le bâtiment administratif est l'exemple même de la qualité et du soin apportés aux finitions.





6

7

*Le chantier
a été mené
dans des délais
performants.*

< Deux miradors assurent
une surveillance de l'ensemble
du site et de ses abords.

il faut prendre une décision sur le chantier, elle se prend tout de suite, il n'y a pas de perte de temps avec de longues chaînes de décision. »

Une mise en œuvre concertée et rationalisée

Le bailleur-maître d'ouvrage s'appelle Optimep4, filiale du groupe Eiffage. Il a la responsabilité du financement, de la réalisation, puis de l'entretien et de la maintenance de l'établissement pendant les trente années, chantier compris, que durera le bail. L'État, qui a conçu les programmes, paie un loyer. Avec ses équipes, trois cents ouvriers sur place la plupart du temps, trente cadres et quelquefois jusqu'à trois architectes, Didier Bourgeois d'Eiffage Construction a mené l'affaire dans des délais performants. Cet ingénieur construit des prisons depuis dix ans. « Avec le système du PPP, dit-il, il faut tout planifier en amont. Avoir une logique de propriétaire, choisir des matériaux qui tiendront au minimum trente ans et construire vite, pour faire rentrer les loyers aussitôt que possible, puisqu'ils sont dus une fois l'établissement livré. La période de conception et de dialogue compétitif a donc été cruciale. » Planification fut le maître mot. Les cabines sanitaires complètes, avec miroir, robinets et résine au sol, qui équiperont les cellules en sont l'illustration : dotées de tous les équipements nécessaires, préfabriquées sur mesure au Danemark, elles ont été mises en place à l'avance. Les planchers ont ensuite été coulés, solidarissant l'ensemble de la structure. Méthodes peu banales et prouesses techniques dans l'intégration des divers fluides ou des dispositifs de surveillance, ou encore dans la pose des kilomètres de plinthes en résine, le chantier de Nancy-Maxéville, dans son immense complexité, fut mené dans un dialogue permanent avec l'APIJ et la DAP².

2. Direction de l'administration pénitentiaire



▲ Répartis en étoile sur le site, les bâtiments sont reliés les uns aux autres par des cheminements sécurisés.

Trois questions à l'architecte Denis Valode

Pourquoi votre agence, Valode & Pistre Architectes, qui a signé de nombreux bâtiments en tout genre, y compris Bercy Village, et reçu le prix prestigieux de l'Équerre d'Argent, a-t-elle longtemps hésité à concevoir un établissement pénitentiaire ?

Nous n'avions pas envie de concourir car l'idée d'enfermement ne représentait pas, pour nous, une motivation pour construire. Il faut pouvoir se mettre à la place de l'utilisateur quand on dessine. Puis, à force de lire, de nous informer sur le surpeuplement ou les conditions de détention, les enjeux nous sont apparus importants et c'est l'idée de nous intéresser à la qualité de vie et de travail dans un établissement pénitentiaire qui nous a motivés.

Avez-vous pu réaliser à Nancy-Maxéville tout ce que vous aviez désiré ?

L'architecture n'est pas un art pur. C'est la fonctionnalité qui le contingente. Or, ici, les contraintes sont énormes. Un des enjeux majeurs consiste à faire cohabiter le mieux possible les populations qui vivent ensemble, personnels pénitentiaires et détenus. Et bien sûr, les exigences de la surveillance : la co-visibilité ou les cheminements clairs, par exemple, ont des implications géométriques. Il nous a semblé évident que, pour réduire les tensions potentielles, il nous fallait faire une réalisation exemplaire. Par ailleurs, nous avons voulu mettre le plus de dignité possible dans le cadre de vie. La dignité des bâtiments passe ainsi par l'utilisation de la couleur, par les frises sur les murs de béton, par les toitures agréables. Enfin, et c'est notre credo, il faut apporter un maximum de qualité à tout ce qui prépare à la réinsertion. Ainsi, les lieux de contact avec les familles ou avec les avocats et les parloirs, dessinés autour de patios, bénéficient de la lumière du jour. On a cherché à faire des ateliers de travail des lieux de vie normale. Nous nous sommes inspirés du modèle d'architecture conventuelle, avec des circulations extérieures organisées à partir du cloître. Il ne s'agit pas d'un plan uniquement fonctionnel, mais d'un plan dessiné. Nos bâtiments à Roanne, Lyon-Corbas comme à Nancy-Maxéville ont pour objectif l'amélioration des conditions de travail et de détention.

« Nos bâtiments ont pour objectifs l'amélioration des conditions de travail et de détention. »

> Des motifs animent les façades ;
des couleurs vives marquent
l'entrée des hébergements.



Quelles implications le cadre de travail du partenariat public-privé a-t-il eu pour vous ?

Les architectes ont tendance à être hostiles aux projets en PPP, avec l'idée que le pouvoir est aux seules mains des entreprises. Mais le problème est lié au financement, et là, c'est une question politique. Ici, nous avons d'une part découvert une entreprise de construction très compétente. D'autre part, sur le plan philosophique, travailler avec l'entité qui construit et qui sera amenée à exploiter le bâtiment est tout à fait justifié. Au final, un dialogue franc et fructueux s'est mis en place entre des gens qui avaient souvent des objectifs contradictoires. Nous, avec l'obsession du meilleur bâtiment possible. Eux, avec leurs impératifs de coûts contrôlés et de rapidité inouïe. Et bien sûr, en face, l'État et l'APIJ, concepteurs du programme. Eh bien, oui, il faut constater que le système du PPP fonctionne très bien.

« Un dialogue franc et fructueux s'est mis en place. Le système du PPP fonctionne très bien. »



▲ Des patios jouent le rôle de « puits de lumière ».

> L'établissement est intégralement équipé de filins anti-hélicoptères.





^ Dans la cour qui dessert l'entrée en détention, des bardages créent de l'animation dans les façades.

Visite guidée

Le nouveau centre pénitentiaire de Nancy-Maxéville fait partie d'une vaste zone d'aménagement concerté (ZAC), en cours de réalisation, sur les hauteurs du plateau de la Haye. Le choix a été fait ici de situer l'établissement en milieu urbain : installée à un kilomètre du Zénith, à quelques centaines de mètres d'un pôle hospitalier important et de la zone d'activité Saint-Jacques, la nouvelle prison est aussi voisine d'un quartier d'habitation. Entre les immeubles du quartier du Haut-du-Lièvre et le mur d'enceinte, quelque deux mille logements viennent de sortir de terre. Mais, contrairement à l'actuelle maison d'arrêt Charles III, le nouvel établissement n'est pas pour autant implanté en centre ville ; aussi, le tracé et la fréquence des lignes de bus qui le desservent ont-ils été adaptés aux nouveaux besoins des personnels pénitentiaires et des familles de détenus.

Des conditions de sûreté optimales

Contrairement aux établissements de Roanne, Lyon-Corbas ou Béziers¹, il n'y a pas ici de fossé anti-véhicules béliers, mais un canal de vingt mètres de large qui encercle le centre pénitentiaire. Souhaité et réalisé par l'aménageur de la ZAC, ce canal constitue le premier rempart de sécurité. Vient ensuite le mur d'enceinte de l'établissement, en béton, dont la fonction de sûreté est renforcée par différentes installations. Des filins anti-hélicoptère complètent le dispositif extérieur de sécurité. Pour pénétrer dans le centre pénitentiaire, une seule entrée, composée d'un accès piétons pour les personnels et les visiteurs (familles et avocats), et d'un sas pour les véhicules. Cette porte d'entrée principale est située dans le champ de surveillance des deux miradors.

C'est enfin la qualité de l'équipement informatique et électrique de la prison qui renforce les conditions de sûreté : au cœur du dispositif, le poste de centralisation de l'information rassemble, en temps réel, toutes les données sur l'activité au sein de l'établissement.

La qualité de l'équipement informatique et électrique renforce les conditions de sûreté.



▲ Vue du poste d'entrée principal depuis l'intérieur.

> Les bâtiments de l'établissement s'inscrivent dans un carré délimité par le mur d'enceinte de six mètres de haut.

1. Livraison prévue mi-2009





18

19

La particularité du centre est de regrouper maison d'arrêt et centre de détention.

L'attention portée aux cheminements

«Construire un centre pénitentiaire suppose de respecter l'ensemble des impératifs dictés par les flux des détenus, explique Jean-Claude Caput. Il faut prendre en compte toutes les obligations de sûreté. Il faut aussi se mettre à la place des surveillants pour évaluer les contraintes qui peuvent être les leurs et, enfin, avoir en tête les impératifs de gestion et d'entretien de l'établissement.» Résultat, pour les architectes comme pour le constructeur, l'étude des itinéraires est au cœur des plans d'un établissement pénitentiaire. *A fortiori* dans le cas d'un centre pénitentiaire, comme à Nancy-Maxéville, dont la particularité est de regrouper en son sein une maison d'arrêt et un centre de détention. Ainsi, au traditionnel principe qui répartit d'un côté les bâtiments d'hébergement, de l'autre les bâtiments d'activité, s'ajoute ici une nouvelle subdivision entre quartiers de maison d'arrêt et centre de détention.

«Si en maison d'arrêt les mouvements des détenus sont strictement contrôlés et toujours accompagnés, en centre de détention, explique Guy Garcin, les détenus, tous condamnés, peuvent disposer d'une clé de leur cellule et circuler dans certaines zones ou accéder à certains locaux communs.» Mais en aucun cas les détenus de la maison d'arrêt et ceux du centre de détention ne doivent se côtoyer.

Dernière contrainte, enfin, pour le tracé des itinéraires de circulation interne: hommes et femmes ne doivent jamais se voir. «Pour respecter ce principe, note Jean-Claude Caput, il a fallu aménager un tunnel pour que les femmes aillent de la sortie du greffe à la maison d'arrêt pour femmes et pour qu'elles se rendent au parloir des familles.» Des accès séparés existent aussi pour rejoindre les unités de vie familiales, l'unité de consultations et de soins ambulatoires (UCSA) ou le gymnase.

Les bâtiments d'hébergement

Dans son apparence extérieure comme dans son aménagement intérieur, le centre pénitentiaire de Nancy-Maxéville a été pensé pour respecter la dignité des personnes détenues, favoriser leur réinsertion et faciliter le travail des surveillants. L'impression d'enfermement, bien que réelle, a voulu être atténuée par ses concepteurs: les bâtiments sont de petite hauteur, des espaces

< Béton, grilles et barbelés: la sécurité passe aussi par l'emploi de matériaux hautement résistants.

verts s'insèrent entre les quartiers d'hébergement et d'activité.

Chaque cellule, en maison d'arrêt comme en centre de détention, dispose d'un bloc sanitaire, composé d'une douche, d'un WC et d'un lavabo. Toutes les mesures de sécurité ont été prises: cloisons en béton, meubles scellés aux murs, chauffage au sol pour éviter la présence de radiateur, barreaux aux fenêtres doublés d'un caillebotis, œilletons protégés sur les portes...

Trois unités de visite familiale (UVF) ont été aménagées dans l'enceinte de la prison, pour permettre aux détenus de partager six à soixante-douze heures de vie avec leur famille. D'une surface de 40 à 60 m², ces logements –composés d'un salon, d'une cuisine et d'une ou deux chambres– sont construits autour d'un patio, à la fois puits de lumière et espace de vie.

Des lieux d'activités diversifiés

Chaque quartier d'hébergement comprend, en plus de ses deux cours de promenade, des lieux d'activité: une bibliothèque, une salle de sports, des salles de cours.

À ces lieux de «vie quotidienne» s'ajoutent des espaces plus importants dont l'accès est organisé par le personnel pénitentiaire: pour les activités physiques, un vaste gymnase et un terrain de sport en gazon synthétique; un centre socio-éducatif avec des salles de classe; une salle polyculturelle. Enfin, sur 3000 m², les ateliers peuvent accueillir les détenus volontaires pour suivre des formations ou exercer un emploi de production. «Cela leur permet de ne pas rester 22 heures sur 24 dans leur cellule, explique Nicolas Fournel, le chef de projet APIJ. C'est aussi un moyen pour eux de préparer leur sortie, tout en gagnant un peu d'argent.» La cuisine centrale qui produit plus de quatre mille repas par jour, du lundi au vendredi, est aussi un lieu qui emploie les détenus souhaitant travailler. Tout comme la blanchisserie.

«Au regard de nos visites dans les anciens établissements pénitentiaires, conclut le chef de projet, nous savons qu'avec des établissements comme ceux de Roanne, Lyon-Corbas et Nancy-Maxéville, nous travaillons à un meilleur bien-être, à de meilleures conditions de vie et de réinsertion des personnes détenues. Et nous permettons l'amélioration des conditions de travail des personnels. L'un ne va pas sans l'autre.»

Les détenus peuvent suivre des formations ou exercer un emploi de production.



▲ La salle polyvalente est équipée pour la pratique de nombreux sports.

➤ Parloirs avocats: l'apport de lumière naturelle a été l'objet d'une recherche constante de la part des concepteurs.





▲ Cellule pour personne à mobilité réduite (PMR) : l'ensemble de l'établissement est accessible aux PMR, détenus ou visiteurs.



^ Chaque bâtiment d'hébergement possède ses propres locaux d'activités dont une salle de musculation (en haut) et une antenne bibliothèque (en bas).



^ La salle polyculturelle.

^ Une des salles de cours destinées à la formation.



▲ Des puits de lumière apportent de la clarté le hall du bâtiment socio-culturel.



▲ Le terrain de sport, lieu de détente indispensable.



^ Ce vaste bâtiment regroupe ateliers, cuisines, buanderie, quartier d'accueil, quartiers disciplinaire et d'isolement.

Cette plaquette a été éditée à l'initiative de l'APIJ.

Remerciements à

Stéphane Scotto, Adjoint au sous-directeur de l'organisation
et du fonctionnement des services déconcentrés
à la Direction de l'administration pénitentiaire

Olivier Coppolani, Chef du bureau des affaires immobilières
à la Direction de l'administration pénitentiaire

Didier Bourgeois, Directeur des projets pénitentiaires,
Eiffage Construction

Jean-Claude Caput, Directeur des travaux du centre pénitentiaire
de Nancy-Maxéville, Eiffage Construction

Denis Valode, Architecte du projet,
agence Valode et Pistre Architectes

Jean-Pierre Guérin, Architecte responsable du programme
pénitentiaire, agence Valode et Pistre Architectes

Frédérique Bour, Chef de projet,
agence Valode et Pistre Architectes

Ont participé au sein de l'APIJ

Jean-Pierre Weiss, Directeur général

Guy Garcin

Nicolas Fournel

Nadine Roussière

Coordination: Clémentine Bagieu – Service communication

Maquette et mise en page Anatome

Rédaction Isabelle Friedmann

Crédits photographiques Patrice Grunenberger / Studio Expressions

Impression Darantière



*L'Agence publique pour
l'immobilier de la Justice
(APIJ)* est un établissement
public du ministère de la
Justice.*

*Principal opérateur
immobilier du Ministère, elle
a pour mission de construire,
rénover et réhabiliter
des palais de justice et des
établissements pénitentiaires
en France métropolitaine
et dans les départements
et collectivités d'Outre-mer.
Elle participe par ses études
et expertises à la définition
de nouveaux programmes
judiciaires et pénitentiaires
en relation avec les directions
de la Chancellerie.*

*L'Agence assure des
interventions étendues depuis
les recherches, études
et acquisitions foncières,
jusqu'à la programmation,
aux études et travaux
sous toutes les formes
de la commande publique.
Elle pilote une centaine
d'opérations pour un montant
d'environ trois milliards
d'euros et met en œuvre des
procédures innovantes ; elle
est en particulier le premier
maître d'ouvrage public d'État
à utiliser le partenariat
public-privé.*

** appellation d'usage de
l'Agence de maîtrise
d'ouvrage des travaux du
ministère de la Justice*

L'ouverture, d'ici l'été 2009, du centre pénitentiaire de Nancy-Maxéville va mettre fin à l'activité de la maison d'arrêt Charles III, l'une des plus anciennes prisons de France.

Le nouvel établissement de 690 places est à la fois destiné à accueillir des prévenus en attente de leur jugement et des condamnés purgeant leur peine. Construit dans le quartier du Haut-du-Lièvre, il est à la pointe de la modernité, tant dans la performance de ses installations de sécurité que dans l'aménagement des bâtiments d'hébergement.

Sorti de terre en un temps record –moins de deux ans et demi pour une surface intérieure de 4,4 hectares– ce nouvel établissement pénitentiaire répond au même cahier des charges que ceux livrés en 2008 par l'APIJ (l'Agence du ministère de la Justice mandatée pour réaliser ses principaux projets immobiliers), à Roanne et Lyon-Corbas. Comme ces deux premiers programmes, celui de Nancy-Maxéville s'inscrit dans la démarche innovante des partenariats public-privé. Cette contractualisation suppose que l'État confie à une entreprise la mission globale de financer, construire et entretenir l'établissement, tandis que l'administration devient locataire des lieux, au travers d'un bail.

Tout comme l'établissement qui sera livré à Béziers à l'été 2009, le centre pénitentiaire de Nancy-Maxéville s'inscrit dans une nouvelle génération de prisons, caractérisée par la triple attention portée à la qualité de l'hébergement des détenus, aux conditions de travail des personnels pénitentiaires et au processus de réinsertion.

